



## COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

de l'étude d'incidences environnementales relative au projet de :

**« réaménagement et extension du parking de transit « Stalle » et de réaménagement des voiries environnantes ».**

situé sur le territoire de la commune d'Uccle

Compte rendu des réunions du **27 octobre et du 08 novembre 2016.**

<b>Présents :</b>		<b>Abréviations utilisées dans le rapport</b>
BDU - Direction de l'Urbanisme :	P. SERVAIS (Président)	DU
Bruxelles-environnement Administration communale d'Uccle	B. ANTOINE C. SERVAIS	BE
STIB	B. WILMOT (Part.) A. BRUSCHI M. VIGONI A. DESMADRYL	ACU Non cité
De Lijn	P. LOMBAERTS (Part.)	Non cité
<b>Invités :</b>		
Bruxelles-Mobilité (demandeur)	A. PAULUS C. ROLAND	Demandeur
Aménagement Sc	Q. PAUWELS L. GREGOIRE B. NIEUWLAND	CE
BE AME SPRL Espaces-Mobilités	D. HOTTON (Part.) A. VAN PESTEL (Part.)	CE CE
BANP	N. PLOM (Part.)	CE



## Remarques générales :

**DU** : être plus synthétique. Mettre les enquêtes et les données en annexe.

## Incidences dans le domaine social économique

**P33, ACU** : il manque des établissements, une liste sera fournie. Il faut aussi tenir compte du projet de logement de Bouygue.

**P 38, ACU** : les potagers gérés par la commune d'Uccle, sont réservés aux Ucclois. Pas plus d'informations, attente de BE, acteurs privés. Contacter Luc Gillemman.

**P39, DU** : Ce n'est pas utile de citer le nom de la personne ayant rédigé le document, car l'éditeur responsable est l'IBGE et c'est au nom de l'IBGE que le document est publié.

**P40, CA** : vérifier si des partenariats ne sont pas possibles avec des écoles proches, comme l'école communale d'horticulture (terrain Marconi) ou l'EFP ;

**P42, ACU** : pourquoi les lignes de « de Lijn » n'a pas été pris en compte ? → CA : pas pertinent dans ce cas-ci, car elles ne correspondent pas au parking de transit.

**P48, DU** : clarifier la structure, cette analyse ne devrait-elle pas se trouver dans le chapitre mobilité ? Les conclusions semblent opposées dans les deux chapitres ;

**P61, DU** : retravailler la figure

**P65, DU** : sécurité objective : le détail à l'échelle de la commune n'est pas pertinent. Il faudrait objectiver les informations subjectives.

**P 67, ACU** : ajouter les projets et établissements à proximité (lycée français, projet Bouygues...). cf. liste qui doit être fournie.

**P68, DU** : concernant le site Peugeot il n'y a encore rien, on est encore au stade de la vente.

**P69, DU** : renvoyer aux annexes pour le PV détaillé des rencontres.

**P85, DU** : nuancer la notion de « mesure phare du projet » quand on parle du potager.

**P87, BM/DS** : ajouter des possibilités de mutualisation le soir, voire de division en deux parties.

### Discussion sur la politique de l'agence de stationnement sur le coût des parkings.

Risque de report de stationnement en voirie, car il n'y a pas de contrôle des horodateurs après 18h00. Drogenbos et Uccle ne sont pas dans des zones réglementées. **STIB** : Tarifs : 25 € par ½ jour pour des tarifs pleins. 7 € par jour le moins cher. Coût de l'entretien est de l'ordre de 2,3 €/jour/ véhicule.

**Remarque du bureau de mobilité** : en tenant compte des effets d'échelle, il peut-être plus rentable de faire un plus grand parking et de pratiquer des tarifs nettement moindres.

**ACU** : comment fonctionne la tarification en fonction du taux d'occupation ? : l'échelle de temps serait de l'ordre de plusieurs mois.



L'agence de stationnement recherche un tarif à la journée, pas d'abonnement.

## Environnement sonore et vibratoire

Modification par rapport au CA précédent : mesurages (longue durée (1 semaine) ambulatoire 9 points).

**P14, DU** : utiliser la même échelle pour représenter les L jour et L nuit.

**P 15, tableau, DU** : Préciser date/période et justification ; **BM/DS** : existe-t-il des possibilités de casse-vitesse moins bruyants ? → **CE** : il existe une étude systématique de l'ULg (rond-point : moins bruyant, plateau : bruyant) → **BM/DS** : fournir cette analyse.

**P15, figure 6, BE** : indiquer les numéros des points dans la figure, **ACU** : préciser davantage la localisation du point Carreveld.

**P20, ACU** : Quel est l'influence de "Nemo 33" ? → **CE** : l'entrée était bloquée à cause de travaux au moment des relevés, donc pas d'influence ; **ACU** : Pas de trafic dans la rue longue ? → **CE** : non.

**P 22, DU** : fournir des références de parkings existants.

## Mobilité :

➤ **Remarque générale :**

Clarifier et éliminer certains plans.

➤ **Passage en revue du rapport**

**P6, ACU** : le PCM a été adopté en juin 2016.

**P9, ACU** : les cartes ne viennent pas du PRAS, mais du PRD.

**P12, DU** : 1998 et 2002 références différentes.

**P17, ACU** : manque de cohérence dans l'analyse

**P12 et p17, DU** : erreur dans les dates du PRD / confusion avec la mise en œuvre du PRAS ; retirer le PRDD ; ICR, mais pas de piste cyclable, éviter les confusions;

**P14, BM** : Concernant le PRM pour la spécialisation, voir s'il y a des modifications, le cas échéant s'y intéresser.

**P33, DU** : préciser la période de comptage.

**P 66, DU** : dans la comparaison du nombre de parkings de transit pour d'autres villes européennes, il y a lieu de comparer aussi la part modale dans ces villes.



## CA 4 8/11/16

<b>Présents :</b>		<b>Abréviations utilisées dans le rapport</b>
BDU - Direction de l'Urbanisme :	P. SERVAIS (Président)	DU
Bruxelles-environnement	B. ANTOINE	BE
Administration communale d'Uccle	C. SERVAIS	
	B. WILMOT (Part.)	ACU
	A. BRUSCHI	
	M. VIGONI	
STIB	A. DESMADRYL	Non cité
De Lijn	P. LOMBAERTS (Part.)	Non cité
<b>Invités :</b>		
Bruxelles-Mobilité (demandeur)	A. PAULUS	Demandeur
Aménagement Sc	Q. PAUWELS	CE
	L. GREGOIRE	
	B. NIEUWLAND	

## Présentation des alternatives

Remarque générale :

- illustrer plus ;
- ajouter systématiquement les légendes des figures ;
- changer la couleur des modifications pour avoir un rendu plus lisible que le surlignage jaune ;

Le CE demande à avoir les remarques concernant les chapitres 1,2,3,

**P5, DU** : préciser le mode de gestion dans l'alternative, s'il est identique ou différent de la situation actuelle ;

**CE** : l'alternative la plus favorable est la 18 Ouest. Il s'agit d'un terrain plat délimité par un fossé. **ACU** : mettre en avant le fait que pour la STIB ce n'est pas acceptable, que le tourne-à-gauche à la sortie du ring pose problème, l'illustrer par des photos.

**P8, BE** : il y a des variantes moins monoblocs. Attention à ne pas rester bloqué sur l'étude de quelque chose qui ne fonctionne pas alors que l'on voit que sous d'autres formes cela fonctionne mieux ; **CE ->** cela sera fait dans les variantes.

**P9, DU** : il y a un problème de titre pour l'alternative 3.

**DU** : L'alternative 4 de 1600 emplacements ne doit pas être trop creusée étant donné qu'il apparaît d'ores et déjà de manière criante qu'elle ne convient pas.



**DU :** Les variantes B et C ne sont pas supposées être exactement les mêmes physiquement ;

Discussion sur les accès pour l'école → **DU :** le fonctionnement en impasse est-il possible ? → **CE :** à intégrer dans la variante C. Accord du CA pour étudier l'accès avec une impasse dans la variante C.

**DU :** la variante C : peut-être évoquée à cause de la mobilité, mais cela doit-être expliqué. IBGE : s'il y a des infos disponibles, il faut les mettre.

**DU :** La structure est un peu confuse, car on mélange conclusion et présentation.

**P14, DU :** il faudrait plus détailler les raisons techniques menant à l'écartement de l'alternative (décaissement, accès au ring) et illustrer le propos. Le foncier ne doit pas être rédhitoire.

**P15, DU :** préciser si un projet est connu pour la zone verte ;

Moyennant les remarques, les alternatives proposées sont validées.
--------------------------------------------------------------------

## Urbanisme

**P8, DU :** ne pas définir la notion de gabarit moyen en bas de page, dans cette section.

**P15 :** Le RCU n'est pas applicable à la demande de certificat, mais il faut s'en inspirer ; **DU :** vérifier s'il sera applicable lors de la demande de permis.

**P22, ACU :** doit fournir le statut du PCD .

**P25 :** BM confirme qu'il n'y a pas de servitude sur la petite Drève du maréchal.

**P27, DU :** mettre sous une autre forme ce qui ressort du cahier de charges même si rappel intéressant ;

**P30, DU :** il faut différencier les cas de passage public sur sol privé et espace privé accessible au public :

**P30, DU :** les conclusions sont trop lapidaires par rapport à l'ensemble des données présentées. **CE :** toutes les données ne sont pas forcément pertinentes en raison du périmètre d'étude → **DU :** dans ce cas, l'informer et expliquer ça en début de conclusion ;

**ACU :** Essayer de travailler de manière plus visuelle (rassembler les largeurs, donner des informations cartographiques avec des codes couleurs).

**P32, DU :** même si le point va être étudié dans un autre chapitre il faudrait faire un résumé dans ce chapitre-ci ;

**P34, DU :** Compléter et préciser la conclusion. Nuancer « il s'intègre bien » par rapport au développement précédent, et remettre en avant la conclusion générale.

**P35 :** faute de frappe sur le titre d'accessibilité des PMR ;

**P36 :** tableau erroné est remplacé par un tableau distribué en séance.

**P36, DU :** Ne pas oublier les nuances de la prescription 0.7.



**P38, DU :** modifier la formulation concernant l'impact sur la promenade verte : impact mais reste fort ;

**DU :** de manière générale la formulation est un peu sèche

**P41, DU :** une autre forme d'implantation doit être évoquée ; **CE :** OK, on va ajouter un point 10.2 recommandation par rapport à la variante F.

## Sol et eau

**P26 - DU :** une partie du texte semble avoir disparu.

**P26 - DU :** il est plus judicieux de mettre la figure 9 dans la partie inondation.

**P29 - DU :** préciser qu'on parle d'un classement en catégorie de ruisseau et non d'un classement patrimonial ;

**P34 - DU :** pas nécessaire de parler du CBS ici.

**P38 - BE :** figure petite → **CE :** On va mettre un format A4 en annexe.

**P39 - CE :** le local de gardiennage va être remplacé en variante F. → **CA :** OK

**P40 - DU :** revoir la conformité au RCU d'Uccle.

**P40 : BE :** question comment considère-t-on le revêtement du sol du parking à l'air libre actuellement? Quelle est l'imperméabilisation des espaces gagnés ?

**P42 - BE :** il faudrait discuter des volumes des citernes (voir point 8). **DU :** il faut bien détailler l'enjeu de la temporisation.

**P43 - DU :** la temporisation par les toitures vertes est peu efficace pour les pluies réellement problématiques (pluies d'orage) ;

**P47 - DU :** bien spécifier l'importance de la temporisation avant le rejet en ruisseau, afin que cela se retrouve dans le certificat ;

## Chapitre Énergie

**P13 - BE :** le terme « guère » manque de précision et est peu approprié..

**P19 - DU :** ce genre de figure contraste avec celle présentée dans la partie intégration urbanistique. En dire un mot sinon cela va choquer ;

**P20 - BE :** une appréciation qualitative de la compacité serait nécessaire : est-ce une valeur élevée ou non ?

**P25 - DU :** vérifier auprès du maître d'ouvrage ce qui est prévu comme groupe de secours dans d'autres parkings du même genre ;



**P32 - BE** : ne pas parler au passé.

**P32 - DU** : la structure n'est pas optimale, on rentre parfois déjà dans les interactions.

## Chapitre Air

**DU** : doit donner des infos sur p13 par rapport à l'évolution constatée dans d'autres stations.

**BE** : il faut préciser pourquoi l'installation d'un P+R aura un impact positif au niveau régional et communal.

**P18 - DU** : illustrer.

## Être humain

**DU** : préciser ce qui vient du cahier des charges.

**P13 - BE** : vélo, piéton, traversée... Renvoyer cela au chapitre « mobilité », mais en laissant tout de même un résumé ici.

**P16 et 17 - CA** : écrire la réflexion sur les cyclistes.

**P17 - DU** : concernant le SIAMU, il faut voir si le projet est conforme aux grandes réglementations auxquelles ils font référence. Importance pour les amendements.

**P20 - CA** : parler de terminus de tram à la place de dépôt.

## Faune et flore

**P26, DU** : il faudrait des commentaires sur les CBS des alternatives, même si c'est pour indiquer que la variation est non significative.

**P29, DU** : Est-ce que les indigènes herbacées sont performantes ? **CE** : oui.

## Microclimat

**P5, DU** : vérifier s'il y a des références étrangères pertinentes, notamment la norme hollandaise qui tient compte de l'usage de l'espace public pour déterminer les vitesses de vent tolérables ;

**P12, CA** : manque une conclusion claire sur ces aspects d'ombrage ;



## Déchets

Pas de commentaires.

## Chantier

**P8, DU** : évoquer le fait que l'alternative 2 étant plus petite, l'impact du chantier en phase 1 est plus petit.

**P20, DU** : Est-ce que Bruxelles mobilité pourrait comparer ces données avec les offres reçues pour CERIA.

Clôture de la séance à 12h49

## Remarques de l'administration communale d'Uccle parvenues après la réunion.

Remarque générale : revoir le fil conducteur pour la fin du chapitre.

### **Chap 5 – 5.4.**

**Page 23** : la région est responsable du ruisseau à partir de la rue Engeland

### **Page 24** :

- concernant le cimetière du verrewinkel : déjà réalisé. Concernant Dieweg chantier débutera début 2017 (bassin d'orage infiltrant).
- en amont le geleysbeek est alimenté par la source du parc fond Roy et par des sources également présentes dans la pâtre de maison dolez/wanzijn le Kauwberg
- projets en cours : le lit dans la propriété PPK a été recreusé cet été (vous le citez plus bas) – le carrefour st job chânaie repos : le projet est dans sa phase de finalisation (le PUY est incomplet pour le moment)/le ruisseau sera remis à jour sur plusieurs tronçons.

**Page 30** : hormis à la place Saint Job oui et De keyszer/pétanques les bassins d'orages n'existent pas encore. Vérifier l'existence de bassin d'orage au niveau du parc fond Roy.

**Page 41** : le bâtiment prévu en variante E étant en sous-sol, l'impact sur l'écoulement de la nappe doit être étudié ainsi que le rabattement de la nappe lors de la phase de chantier (vers le ruisseau ? dimension suffisante ? accord BE ?) BE confirme qu'un accord de leur part est nécessaire.

### **Chap 5 – 5.9.**

**Page 5** : contexte réglementaire : plan nature de Uccle  
<https://www.uccle.be/administration/environnement/biodiversite/le-plan-nature-ducclle>





**Page 18 figure 12** – y représenter le parking

**Page 22-** bas de page : préciser à quoi correspond un CBS de 0.61 (comme à la page 16)

**Page 25** : cette carte n'a pas sa place ici.